



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 10 juin 2016

### **Aux locataires des habitations La Résidence du Vieux-Couvent**

171A, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-De-Bellevue

## **Travaux pour améliorer la performance de la toiture**

### **En bref...**

#### **Investissements**

Près de 80 000\$

#### **Calendrier**

De la fin juin à la fin septembre 2016

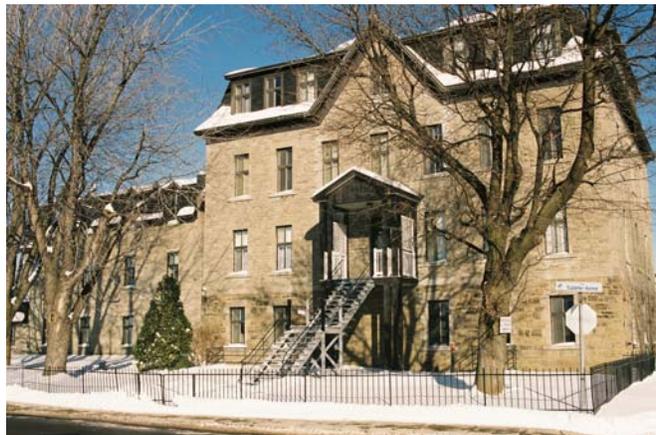
#### **Horaire**

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Des travaux plus bruyants pourraient affecter les locataires du dernier étage après 8 h.

#### **Entrepreneur**

Toitures Couture et associés inc.



Les travaux doivent être réalisés par beau temps.  
Leur durée pourrait donc varier.

Les travaux permettront de mieux isoler l'immeuble et d'éliminer les infiltrations d'eau. Comme la toiture a été refaite en 2014 au 171, rue Sainte-Anne, les travaux prévus toucheront uniquement le bâtiment du 171A, rue Sainte-Anne.

- La marquise de l'entrée du 171A et le petit toit de la salle communautaire 171A seront refaits.
- Le bardeau d'asphalte, les descentes pluviales, les solins métalliques, les ventilateurs de toiture et certaines gouttières seront changées.
- Des galets (pierres) de rivière seront installés près des murs de fondation pour éviter d'avoir de l'eau et de la boue sur le mur.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

De plus, l'accès au stationnement 171A pourrait être perturbé à certains moments.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À enlever leurs biens personnels sur le balcon.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

**Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?**

Communiquez avec Marc Sédillot, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

***Merci pour votre patience et votre collaboration!***

### PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**

